

Agent de protection rapprochée

RNCP14580 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	344
Code(s) ROME	K2503
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	10/08/2013

Certificateur(s)

SECOPEX conseil

<http://www.secopex.com>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'agent de protection rapprochée doit :

- Assurer une présence constante dans le temps et dans l'espace
- Assurer l'intégrité d'une ou plusieurs personnes, tant sur le plan physique que sur le plan moral
- Préparer les déplacements d'une personnalité dans des missions d'accompagnement en effectuant une analyse des risques potentiels
- Sécuriser les déplacements d'un VIP (à pied et en véhicule)
- Sécuriser un site ou un véhicule par des techniques de fouille appropriée et l'analyse des comportements des personnes et des foules
- Maîtriser l'utilisation des moyens techniques à mettre en œuvre lors d'une mission de protection
- Maîtriser les techniques de protection rapprochée, les techniques d'intervention ainsi que les techniques d'évacuation
- Maîtriser les techniques de conduite-sécurité imposées par la mission
- Avoir une très bonne connaissance des textes de loi régissant l'ensemble de son activité sur le territoire national et à l'étranger
- Maîtriser la langue Anglaise
- Maîtriser les gestes de premiers secours

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

- les techniques de protection rapprochée :
 - * sécurisation des déplacements (à pieds et en véhicule),
 - * sécurisation d'un site,
 - * intervention et gestion des risques et agressions
- les techniques de conduite et de gestion des déplacements

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Métiers de la sécurité

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Agent de protection rapprochée
Agent privé de protection rapprochée
Garde du corps

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Décret n° 2009-137 du 9 février 2009 relatif à la carte professionnelle, à l'autorisation préalable et à l'autorisation provisoire des salariés participant aux activités privées de sécurité définies à l'article 1er de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Président : un professionnel (employeur ou salarié)

3 membres

un formateur

un formateur

un professionnel (employeur ou salarié)

COMPOSITION DU JURY — VAE

Président : un professionnel

un formateur

un professionnel

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	10/08/2013
--	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP19181

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
secopex conseil

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/14580/>